



Rapport du représentant des SCA – Comité Départemental FFESSM de Haute-Corse

Assemblée Générale 2 Novembre 2025

1. État des structures professionnelles agréées en Haute-Corse

À ce jour, notre département compte **19 Structures Commerciales Agréées (SCA)** affiliées à la FFESSM.

Nous n'enregistrons pas d'évolution par rapport à l'année dernière, reflet d'un contexte économique encore fragile mais également d'une volonté de professionnalisation continue au sein de notre réseau. Cette stabilité témoigne de l'engagement des structures à maintenir un haut niveau de conformité avec les exigences fédérales et réglementaires.

2. Renforcement des contrôles des instances de l'État – Côte Est

Cette année, la **fréquence des contrôles des services de l'État** (Affaires Maritimes, Gendarmerie Maritime, DREAL, etc.) s'est nettement accrue, en particulier **sur la côte Est de la Haute-Corse**.

Dans ce cadre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec **le Préfet Maritime**, afin de **renforcer la dimension prévention et sécurité** lors de ces opérations.

Cette action coordonnée a sans doute porté ses fruits, puisque **le nombre d'accidents recensés cette saison dans notre région est en baisse** par rapport aux années précédentes. Nous saluons l'implication des services de l'État, tout en rappelant notre volonté de collaboration constructive.

3. Préoccupation des SCA : suppression de la détaxe sur le carburant

Un sujet majeur de préoccupation en cette fin de saison concerne **la suppression annoncée de la détaxe sur le carburant**, qui risque d'impacter directement la viabilité économique de nombreuses structures.

Une **discussion est actuellement en cours** entre la **DGAMPA** (Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture) et les **représentants nationaux des professionnels**, afin de trouver des solutions ou des aménagements à cette mesure.

Après avoir contacté les douanes récemment, il en ressort que les ministères des Finances et de l'Écologie ont été alertés sur le flou juridique concernant la classification des navires. La douane maintient provisoirement les attestations de détaxe pour les clubs de plongée, en attente d'une clarification réglementaire. Une confirmation est attendue de la DGAMPA pour maintenir ces navires en plaisance sans obligation commerciale.

Vous serez bien entendu **tenus informés de l'évolution** de ce dossier dès que de nouvelles informations seront disponibles.

Conclusion

Je reste à votre entière disposition tout au long de l'année pour vous accompagner, vous écouter, et vous aider à trouver des solutions aux problématiques que vous pouvez rencontrer dans l'exercice de votre activité professionnelle.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question ou difficulté, que ce soit en lien avec la réglementation, la sécurité, ou l'évolution de notre profession.

Maud VIALE

Représentante des SCA – FFESSM Haute-Corse
07.67.89.71.41 contact.corsicasub@gmail.com